

# REVUE DE PRESSE « déchets »

Décembre 2021 – Janvier 2022

”Reproductions effectuées par « Organom » avec l’autorisation du Centre Français d’exploitation du droit de Copie (CFC - 20, rue des Grands Augustins - 75006 PARIS). Le document reproduit est une œuvre protégée et ne peut à nouveau être reproduit sans l’autorisation préalable du CFC.”



SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN  
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

## SOMMAIRE

### Actualités nationales :

« Une année engagée » (page 2)  
*Le Progrès* - 31 décembre 2021

« Peut-on recycler nos polaires ? » (page 3)  
*Le Progrès* - 23 janvier 2022

« Peut-on recycler nos polaires ? » (page 4)  
*La Voix de l'Ain* - 28 janvier 2022

### Territoire d'Organom :

« Site de la Tienne : Organom veut limiter les mauvaises odeurs » (page 5)  
*Le Progrès* - 16 décembre 2021

« Dépôts sauvages : quand les citoyens prennent le taureau par les cornes » (page 6)  
*Bugey-Côtière* - 16 décembre 2021

« De plus en plus de cadeaux de seconde main sous le sapin » (page 7)  
*Le Progrès* - 24 décembre 2021

« Déchets ménagers : le tri évolue » (page 8)  
*La Voix de l'Ain* - 31 décembre 2021

« Comment les commerçants gèrent-ils désormais les invendus non alimentaires » (page 9)  
*La Voix de l'Ain* - 7 janvier 2022

« Ce collectif d'entreprises propose de transformer les déchets en ressources » (page 10)  
*Le Progrès* - 18 janvier 2022

31 décembre 2021

# Une année engagée

**Moins de plastique, plus de déchets triés, moins de gaspillage... de nombreuses dispositions issues de la loi contre le gaspillage et pour l'économie circulaire entrent en vigueur au 1er janvier.**

**2**022 se fera-t-elle sans plastique ? Il devrait en tout cas se faire plus rare au quotidien. La loi du 10 février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire prévoit de nombreuses mesures très concrètes à partir de ce 1<sup>er</sup> janvier : fin des emballages en plastique autour des fruits et légumes frais de moins de 1,5 kilogramme ; interdiction des jouets en plastique offerts dans les menus pour enfants ou des sachets de thé et de tisane en plastique non biodégradable... De même, coller une étiquette directement sur les fruits ou les légumes sera interdit - sauf si elle est compostable - et les établissements recevant du public (gares, bibliothèques, écoles, restaurants, bars, universités, hôpitaux...) devront tous s'équiper d'au moins une fontaine d'eau potable, afin de limiter la consommation d'eau en bouteilles.

### ■ Le logo « Triman » présent sur tous les produits

Le tri des déchets demeure un casse-tête pour beaucoup. Mais il sera possible d'y voir plus clair en 2022 grâce au logo « Triman », déployé prochainement sur l'ensemble des produits. Ce dernier indique que le déchet est soumis à une règle de tri : reprise en magasin pour les équipements électriques et électroniques, bornes spécifiques pour les piles, poubelle jaune pour les emballages... Il devra être accompagné d'une consigne de tri claire.

### ■ Collecte en magasin de nouveaux déchets

Et les vieux meubles, où faut-il les jeter ? Il sera désormais possible de les ramener aux magasins. Ces derniers auront

l'obligation de les reprendre, de même que les produits dangereux (peinture, colle et produits de nettoyage avec des substances à risques) et les cartouches de gaz combustibles.

### ■ Interdiction d'éliminer les invendus non alimentaires

Autre nouveauté, de taille : l'élimination des invendus non alimentaires est interdite. Cette interdiction concerne les vêtements, meubles, produits électriques et électroniques, les produits d'hygiène et de puériculture, les livres, etc. Les entreprises devront donner ou recycler leurs invendus, comme c'est déjà le cas pour la nourriture encore consommable.

### ■ Deux milliards d'euros par an

Chaque année, les marchandises non écoulées au bout de la chaîne de la consommation représentent 2 milliards d'euros. Moins de la moitié (850 millions d'euros) font l'objet d'un don. Or, la destruction des invendus provoque jusqu'à 20 fois plus d'émissions de gaz à effet de serre que leur réutilisation.

### ■ L'occasion mieux garantie

Les amateurs de produits d'occasion seront aussi d'apprendre que la garantie légale de conformité pour les produits d'occasion sera allongée de 6 mois à partir de ce samedi. Un défaut de conformité apparu dans les 12 mois sur un produit de seconde main sera ainsi présumé exister au moment de l'achat, sauf preuve contraire. Une extension de 6 mois sera également appliquée à la garantie légale de conformité pour un appareil réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité. Concrètement, si un appareil électroménager neuf tombe en panne pendant sa durée de garantie de deux ans et qu'il est réparé, la garantie est étendue de six mois.



Plus de 300 millions de tonnes de déchets sont produits en France chaque année. Photo LPR/Philippe TRIAS

CHIMIE

# Peut-on recycler nos polaires ?

**Doux et chauds, les vêtements en « polaire » peuvent être fabriqués à partir de bouteilles en plastique. Et après ? Peuvent-ils être refondus pour une nouvelle vie ? Pas si simple, mais pas forcément pour les raisons qu'on imagine.**

**H**ors du placard tricots, pulls, chandails... Les autres vêtements se sont parfois pris une veste... polaire. Il faut dire que ses qualités sont indéniables : elle ne gratte pas. Elle est légère. Surtout, elle tient bien chaud. « Les fibres qui la constituent sont creuses. On peut les voir comme des petits tubes qui contiennent de l'air » explique Jannick Duchet-Rumeau. Or il n'y a pas meilleur isolant que l'air.

Agréable au toucher, la polaire serait de surcroît « douce pour l'environnement » selon une célèbre marque de matériel de camping et randonnée. Cette entreprise affirme recycler des bouteilles en plastique pour fabriquer les polaires qui contribuent à sa fortune. Une autre enseigne assure même que le tissu polaire est recyclable à l'infini... Qu'en est-il vraiment ?

**Des spaghettis qui s'enchevêtrent**

Il faut d'abord comprendre d'où elle vient pour savoir si elle peut se recycler. La polaire, qui séduit les randonneurs épris d'air pur, n'est que du pétrole dont on a fait du plastique – un polymère – en l'occurrence du plastique polyester. Un procédé chimique – des réac-



Le Polarec, cette matière plus connue sous le nom de polaire, est devenu un élément presque incontournable dans la penderie. Elle est parfois fabriquée à partir de bouteilles ainsi recyclées. Parce qu'au fond, la polaire, c'est du pétrole. Photo 29485944/stock.adobe.com

tions entre les molécules carbonées, du chauffage, de la pression- permet de synthétiser ce polyester. Dans le détail, il est constitué de longues macromolécules faites de petits éléments - ou monomères – qui sont solidement attachés les uns aux autres. Comme des spaghettis trop cuits qui deviennent inextricables et gardent la forme d'un bol lorsqu'ils ont refroidi dedans en étant un peu tassés. En s'enchevêtrant, ces macromolécules (ou spaghettis) constituent le polymère.

« Lorsqu'on le chauffe, Il se présente comme une sorte de liquide visqueux » décrit la scientifique. Il passe dans une extrudeuse - un cylindre chauffant dans lequel tourne une vis sans fin – et qui livre la matière

dans des moules. Pour le fil, ce sont des sortes de pommeaux de douche percés de trous minuscules d'où sortiront de longs filaments très fins. Pour faire une bouteille, c'est un autre moule. Mais c'est toujours le même plastique, du polyéthylène téréphtalate (PET).

Le PET ne coûte pas cher, peut être récupéré en grande quantité, ce qui lui permet de concurrencer le pétrole... Les bouteilles ont une seconde vie car la filière existe. Fondues, elles servent de matière première aux polaires, au lieu de partir d'un polyester vierge. « À partir du plastique d'un pot de yaourt, ce serait plus compliqué, parce que ce n'est pas une monomatière. Tous les plastiques ne sont pas filables » précise Jan-

nick Duchet-Rumeau.

**On a perdu le fil...**

Plastique tu es, plastique tu redeviendras... Est-ce possible pour la polaire ? En faire de nouveau une bouteille est compliqué à cause des adjuvants – les teintures notamment – ajoutés au cours du processus de fabrication. Nouvel habit tu feras ? Pas si simple. Sur le papier c'est possible, répond Jannick Duchet-Rumeau. En théorie, il suffirait, comme pour les bouteilles, de fondre la polaire et de refaire du fil. Dans la vraie vie, c'est une autre paire de manches.

Premier bémol signalé par la scientifique, le fait de traquer le PET lui fait perdre des performances mécaniques. Une polaire

REPÈRE



Photo Progrès/DR

**Jannick Duchet-Rumeau** est professeur à l'Insa de Lyon. Elle dirige le laboratoire des matériaux polymères. Ses recherches portent notamment sur la conception de nouveaux matériaux polymères et leurs propriétés.

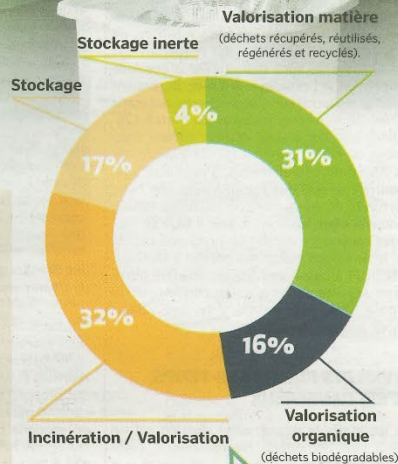
deuxième génération serait donc a priori moins solide. Mais surtout, cela se heurte à une limite d'ordre technique et économique : plus personne ne file le PET en France, indique la spécialiste des polymères. Obstacle confirmé par le patron de SMB Bord Cote, une entreprise basée dans le Rhône et fabriquant des textiles techniques. « On sait déchirer et transformer en fil d'autres fibres, nous le faisons. Mais pour le polyester, les outils se sont déplacés de l'autre côté du monde ». Son entreprise est l'une des rares à utiliser du fil polyester fabriqué en Italie à partir de bouteilles ainsi recyclées. Dans leur immense majorité, avant de s'imposer dans nos placards, les polaires et leurs matériaux de base empruntent d'autres circuits bien plus longs qu'un petit chemin près de la maison...

Muriel Florin

## Ordures ménagères : combien en produisons-nous et combien ça coûte ?

La poubelle est sans doute l'objet le moins attrayant de nos habitats mais assurément le plus utile. Il participe de l'élimination de nos déchets alimentaires, emballages, bouteilles... Mais savons nous dire combien nous produisons de déchets, combien leur traitement coûte à la collectivité et combien nous payons pour leur traitement ? Mettons le nez dans nos poubelles !

En France, le service public collecte les ordures ménagères en porte à porte, en points d'apports volontaires et de regroupement. Ce sont les ordures ménagères ordinaires des ménages. On collecte aussi séparément : le verre, les emballages légers et papiers de ménage, les biodéchets : déchets verts ou biodéchets alimentaires (le plus souvent en déchetterie). Les déchets dangereux (piles, solvants, seringues...) font l'objet d'une réglementation spécifique et ne doivent pas être mélangés aux ordures ménagères classiques. Il en est de même pour les appareils électriques, les vêtements et les encombrants.



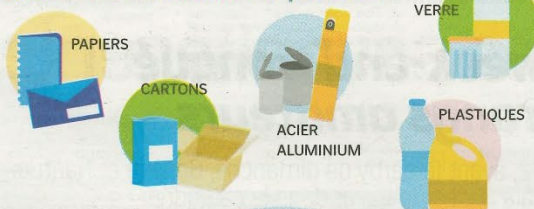
### 1| Combien de kilos d'ordures ménagères produisons-nous ?

Selon une enquête de l'ADEME, nous avons produit en France, en 2019, 38 894 Kt de déchets ménagers et assimilés. Cela représente 582,3 kg/habitant. 20% du tonnage global des déchets provient des activités économiques des entreprises, des établissements de santé, des administrations etc.

Déchets ménagers & assimilés						
Déchets occasionnels			Ordures ménagères & assimilées			
247,3 kg/hab			332,2 kg/hab			
Déchetterie	Collectes séparées de déchets dangereux	Collectes séparées d'encombrants	Biodéchets 17kg/hab		Collectes séparées de recyclables secs	Collectes séparées de verre
225,4kg/hab	0,7kg/hab	19,9kg/hab	Déchets verts et biodéchets	Déchets de produits alimentaires	50,2kg/hab	32kg/hab
			16,8kg/hab	1,24kg		248,9kg/hab

Chaque Français produit **582,3 kg** d'ordures ménagères par an

### 2| Quels sont les déchets recyclables ?



### 3| Quel objectif s'est donné la France ?

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a pour objectif de nous faire réduire notre production de déchets de -10%. Mais en réalité nous avons produit entre 2017 et 2019, un kilo de déchets supplémentaire par habitant en moyenne... Autant dire que nous ne sommes pas encore bons élèves !



### 6| Que deviennent nos déchets ?

Près de la moitié des déchets ménagers sont orientés vers une valorisation matière ou organique.

### 7| Combien coûte le traitement de la collecte par tonne ?

Les coûts de collecte sont variables selon le type d'habitat (collectif ou individuel) et le flux collecté. Le coût complet par tonne est selon une moyenne pondérée de 85 €. Dans 80 % des collectivités ce coût se situe entre 67 et 120 € la tonne. (Source ADEME données de 2018).

- Pour les recyclables secs dans les ordures ménagères hors verre : c'est 152 € en moyenne. Dans 80 % des collectivités ce coût se situe entre 91 et 234 €
- Pour le verre : c'est 41 €... comprenant la collecte, le transfert et le transport). Dans 80 % des collectivités ce coût se situe entre 22 et 95 €

### 4| Comment s'opère la collecte des ordures ménagères ?

- En porte à porte,
- En point d'apports volontaires
- En points de regroupements.

38,9 tonnes de déchets ménagers ou assimilés ont été collectées, une quantité légèrement supérieure à celle de 2017 (de -0,8% à +2,3%) malgré une croissance régulière de la population (+ 3 millions entre 2009 et 2019).

### 5| Quelle est l'évolution du tri sélectif ?

Le tri sélectif s'opère via la collecte des ordures ménagères résiduelles, les collectes séparées et via les apports en déchetteries. Sur les quelque 582 kg/habitant collectés : 248 le sont lors de collecte des ordures ménagères, 111 kg en collecte séparées et 222 kg en déchetterie. (Données de 2019)

#### L'ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE MATIÈRES COLLECTÉES DEPUIS 2009

Période	2009	2019
Performances en kg / hab		
Verre	29,7	32
Emballage & papiers	46	50,2
Biodéchets/déchets verts	17,7	17
Encombrants	12,2	9,5
Déchets dangereux	0,07	0,1
Autres	0,8	2,9

### 8| Combien les habitants payent-ils l'enlèvement de leurs ordures ?

Pour financer la collecte des déchets ménagers, les collectivités territoriales ont le choix entre plusieurs dispositifs. Ainsi, selon la commune où vous habitez, vous pouvez avoir à payer une taxe et/ou une redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Pour financer la collecte des déchets ménagers, les communes et leurs groupements (syndicat, EPCI) décident de la mise en place des dispositifs suivants :

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
- Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)

Pour connaître celui ou ceux mis en place dans votre commune, vous pouvez consulter le guide de la collecte des déchets, sur le site internet de la mairie (ou directement à la mairie).

Le coût moyen de ramassage des ordures ménagères par habitant est en moyenne de 118 € soit : 93 € REOM, 124 € TEOM.

(Sources : étude menée en 2017 Que Choisir en décembre 2017.)

Corinne Garay - Infographie Valérie Gauthier. Sources ADEME - Enquête Que choisir. La Voix de l'Ain

16 décembre 2021

VIRIAT

# Site de la Tienne : Organom veut limiter les mauvaises odeurs

**De mauvaises odeurs s'échappent régulièrement du site de la Tienne à Viriat. Une problématique que le président d'Organom, Yves Christin, veut régler pendant sa nouvelle mandature.**

Aux alentours du site de la Tienne, à Viriat, de mauvaises odeurs se font sentir depuis décembre. En cause : l'aménagement d'un casier d'enfouissement de déchets par Organom. « Ça pique même les yeux », constate un employé qui travaille à proximité. L'air devrait toutefois bientôt s'assainir, car les travaux touchent à leur fin. « Notre casier d'enfouissement numéro 3 est saturé et nous devons construire une rampe d'accès pour pousser les déchets dans le numéro 4, développe Yves Christin, président d'Organom. On a prévenu les riverains que les travaux allaient durer deux semaines, mais ce n'est pas toujours facile de leur expli-

quer ce que l'on fait. »

**Un investissement de 15 millions d'euros**

Réélu en 2020 à son poste, Yves Christin veut davantage de transparence lors de son nouveau mandat. « Depuis cet été, on publie un fil info afin de prévenir les habitants de nos opérations, et on leur adresse un courrier en boîte aux lettres, dévoile-t-il. Le président d'Organom a fait des mauvaises odeurs son cheval de bataille. « Un gros plan d'investissement de 15 millions d'euros va être mis en place pour réduire les mauvaises odeurs, explique Yves Christin. On fait déjà le maximum pour les limiter, notamment en captant le gaz qui s'échappe des déchets grâce à des tuyaux. »

**Valoriser les déchets plutôt que les enfouir**

L'objectif est de trouver une solution pérenne, ce qui nécessite une nouvelle



**Organom enfouit désormais 60 000 tonnes de déchets par an, contre 120 000 tonnes jusqu'en 2016.**  
Photo d'illustration Progrès/Laurent THEVENOT

politique du traitement des déchets. « Jusqu'en 2016, on en enfouissait 120 000 tonnes par an, dé-

veloppe Yves Christin. Maintenant, ce sont 60 000 tonnes par an. Nous sommes désormais plus

dans une logique de valorisation et de recyclage des déchets. »

**Amaury LELU**

16 décembre 2021

## Environnement

# Dépôts sauvages : quand les citoyens prennent le taureau par les cornes

C'est un parcours insolite qui jalonne les abords de Chânes, sur la commune de Béligneux... Lassées de ramasser quotidiennement les déchets jetés aux abords de la route, trois habitantes ont décidé de "mettre en valeur" ces incivilités du quotidien. Une initiative qui fait écho à la mobilisation citoyenne lancée à Ambérieu au printemps dernier ou sur les rives de l'Ain en 2020.

**D**u verre par ci, des emballages de fast-food par là, tout un tas de carrelages, des sacs poubelles, des canettes, du plastique... Au cours de leurs balades, Renée, Elisabeth et Josiane ont régulièrement de mauvaises surprises. "On marche tous les matins depuis des années" explique Renée Suard, qui habite à Chânes, hameau paisible de la commune de Béligneux. "Depuis trois ans, la commune est devenue de plus en plus sale. À force de passer devant les déchets, on les ramasse. Un objet, puis deux, puis trois. Ensuite on prend un petit sac, puis un grand sac... et finalement, on ramasse tous les matins." Vient ensuite le tri, assuré également par ces dames. En trois ans, notre interlocutrice estime à trois tonnes la quantité ramassée, avec parfois des poids quotidiens qui peuvent atteindre 15 à 20 kg.

**"Je fais exprès de l'exposer, pour faire prendre conscience de la quantité jetée".**

Évidemment, tout cela n'est pas sans provoquer un certain agacement. Outre la dégradation de l'environnement, des blessures peuvent également être causées par le verre pilé par exemple. "Quand ça m'énerve, je mets des étiquettes" ajoute Renée. D'où les affichettes placardées le long de la route, adressant quelques messages aux auteurs de ces dépôts sauvages. Tel un parcours balisé, on croise ça et là des panneaux avec une bouteille pendue à un fil, un sac-poubelle fléché accompagné d'un message personnalisé. Non sans un certain résultat. "Ceux qui jettent les déchets savent que c'est mal, puisqu'ils le font de nuit, en cachette. Je fais exprès de l'exposer, pour faire prendre conscience de la quantité jetée. Ce que je fais, à mon niveau, ça marche." Depuis ces actions de sensibilisation, Renée constate une très nette

amélioration dans le fossé sur la route entre La Poste et Chânes. "Avant, c'était une poubelle. Maintenant, je pense qu'il y a 90 % d'objets jetés en moins." Ces citoyennes sont soutenues dans leur démarche par la commune, qui les a dotées de pinces, de gants, de sacs... Philippe Ferrand, premier adjoint au maire de Béligneux, explique également que lorsque l'auteur du dépôt peut être identifié, notamment sur les tas de cartons déposés aux abords des aires de tri sélectif, les services de la ville les ramènent au domicile, avec un avertissement. Plusieurs personnes ont déjà été verbalisées pour des dépôts plus importants, identifiées grâce à des témoignages et à la vidéoprotection notamment. "Cela peut aller jusqu'à 1.500 euros d'amende" précise l' élu.

**À Ambérieu, deux tonnes de déchets évacués grâce à une action citoyenne**

Face à l'augmentation des déchets dans la nature, les initiatives citoyennes sont de plus en plus nombreuses. À Ambérieu-en-Bugey, au printemps dernier, des riverains ont pris à bras-le-corps le nettoyage de ce qui était devenu une véritable déchèterie, le long de la rue du Triage, coincée entre la voie ferrée et l'Albarine. Le ménage a été fait à l'initiative de quelques bénévoles, qui ont créé le Collectif Local d'Action Citoyennes et alentours. Au final, une quinzaine de personnes ont évacué près de deux tonnes d'ordures sur le site, qui a été aménagé pour en faire un espace vert dit "citoyen". En 2020, la rivière d'Ain avait elle aussi connu un rassemblement sans précédent autour de sa cause. Hyper fréquentée et hyper dégradée par les restes de pique-nique et d'objets en tous genres, une vidéo postée sur Youtube avait créé le buzz et un ra-

massage collectif avait suivi, associé à l'apposition de banderoles dénonçant les cochonneries laissées sur place. Un an plus tard, les élus locaux ont pris des dispositions pour installer des poubelles, réduire les possibilités d'accès et accentuer le nettoyage des plages et la sensibilisation auprès des promeneurs. 2021 aura été beaucoup plus apaisé sur ce plan-là. Reste à voir l'année prochaine.

**De l'amende à la convocation devant le tribunal**

Du petit déchet aux rebuts de chantier, les dépôts sauvages sont devenus un véritable fléau pour les chemins, les forêts, les espaces communs plus largement. Mais les communes disposent de moyens assez limités pour agir. Beaucoup ont choisi d'augmenter le montant des amendes pour les auteurs, encore faut-il réussir à les identifier. C'est bien souvent là que le bât blesse. Tout le monde ne laisse pas son adresse au milieu de ses déchets. Mais cela arrive... comme l'explique Jean-François Richer, adjoint au maire à Château-Gaillard, qui œuvre sur le sujet. "L'an passé, sur deux mois, quatre personnes ont pu être identifiées. Elles ont été convoquées à la mairie." Résultat : elles se sont acquittées d'une amende reversée au CCAS. "Cette année, on n'a pas eu le problème" décrit l' élu. Un répit bienvenu, alors que Château-Gaillard a connu une succession de dépôts d'envergure, notamment au cours de l'année 2018. Des rochers avaient dû être posés par la mairie pour empêcher l'accès aux chemins concernés. À Montluel, le maire a choisi l'opération "coup-de-poing" à la fin du mois de juillet 2020, en publiant une vidéo, après un dépôt sauvage au pied de la Tour. L'auteur avait pu être identifié, grâce à des documents trouvés sur place et à la vidéoprotec-



tion. Il avait été contacté, puis les services municipaux avaient ramené les déchets devant l'entreprise propriétaire à Balan... Ces images ont fait le tour des réseaux sociaux et des médias régionaux.

**Dix fûts de 200 litres d'huile de vidange à Saint-Maurice-de-Beynost**

Autre affaire, encore plus volumineuse, à Saint-Maurice-de-Beynost, au printemps 2021. En limite avec la commune de Beynost, aux abords de la station d'épuration, une dizaine de fûts de 200 litres d'huiles de vidange avaient été retrouvés entreposés sur l'espace public. Certains fuyaient. Après quelques semaines d'enquête, deux personnes ont été mises en cause dans ce dossier. Elles n'ont pas reconnu les faits, mais sont tout de même convoquées devant le

tribunal correctionnel de Bourg-en-Bresse en mars prochain. Une fois encore, c'est grâce à la vidéoprotection que le parcours du véhicule qui transportait les fûts a pu être retracé. Pierre Goubet, maire de Saint-Maurice-de-Beynost, estime que ce moyen est le plus efficace pour réussir à mettre un nom sur les pollueurs. Pourtant, son conseil municipal a voté l'augmentation des sanctions financières pour les auteurs. "Ce n'est pas assez dissuasif, pas facile à mettre en œuvre. On a mis des panneaux, une surveillance temporaire. Le sujet est moins problématique depuis quelques mois, on n'a plus les gros dépôts que l'on a connus pendant le confinement. Mais je plaide pour l'extension de la vidéosurveillance aux frontières de nos communes. Ainsi, on peut voir circuler les véhicules chargés" avance-t-il. ■ C.B.

BOURG-EN-BRESSE

# De plus en plus de cadeaux de seconde main sous le sapin

**Difficile à quantifier, la tendance bat pourtant son plein, à Emmaüs comme à Tremplin. Les deux associations ont noté des records d'affluence et de vente à l'approche de ce Noël 2021.**

Au sein de la communauté Emmaüs de Servas, les clients se font rares, mercredi 22 décembre matin. « C'est parce qu'il fait trop froid », plaisante Nenette qui, équipée de gants et d'un chauffage d'appoint, tient "sa" cour, où l'on retrouve tout un méli-mélo -des boullons aux vélos -, dans laquelle elle est la seule à se retrouver. « C'est sûr qu'ici, il faut chercher », appuie Bernadette Perraud, présidente de l'association.

**Plus de monde que d'habitude**

Des cadeaux de Noël, les clients bressans sont venus en acheter, en masse. Notamment dimanche 19 décembre. Perle, Kenyane, qui tient le stand jouet depuis janvier, a été dévalisée. « Ce jour-là, on a

vendu 700 € de jouets, contre 100 d'habitude », explique-t-elle. Même ressenti pour tous les compagnons. Pour Hanifa, Bosnienne de la boutique chaussure : « On a eu beaucoup de clients venus faire des cadeaux, mais ça s'est calmé. » Sofya, est Arménienne. Elle est à la tête de l'échoppe à bibelots. Hagui, originaire de Mongolie, tient la friperie depuis presque une décennie : « J'ai eu bien plus de monde que les autres années. »

Un phénomène qui, au-delà de la paupérisation, peut s'expliquer par un changement, noté par Bernadette Perraud : « On voit apparaître une clientèle un peu nouvelle, de la classe moyenne, qui vient d'abord ici en novembre. Vu qu'il faut fouiller, ils s'y prennent à l'avance, sûrement, afin de compléter ailleurs. Ils ne viennent pas par nécessité, mais c'est un acte symbolique d'acheter ici. Ça fait vivre 30 personnes qui sans ça, seraient à la rue. »

Clément Gély, responsable du site de Servas apprécie aussi ce changement de paradigme. « Le Blackfriday ou Amazon n'ont jamais aussi bien marché, certes. Mais on reçoit, ici, des clients qui

viennent dans une idée d'humanité et d'arrêter le surconsommérisme. On le voit aussi dans les dons : les gens viennent donner à Emmaüs. Ils ne jettent plus leur coffre comme en déchèterie. »

**« Le même esprit toute l'année »**

Clément Gély apprécie cet esprit de Noël. « Mais ce partage et cette humanité, ce sont les valeurs d'Emmaüs. On a cet esprit toute l'année ici. C'est pour ça qu'avec toutes les communautés de la région, on s'est mobilisés le 11 décembre pour remplir un semi de vêtements chauds, de couvertures et de tentes à destination de Grande-Synthe (camp de 1 500 réfugiés dans le Nord, N.D.L.R.). »

En attendant des nouvelles actions, les 30 membres de la communauté de Servas s'activent au tri des arrivages pour renflouer les stands vidés. Un dernier coup de collier avant un Noël bien mérité. Un repas en « grande famille » auquel les treize nationalités représentées vont participer. Et peut-être s'offrir des petits objets récupérés.

Vincent SARTORIO



Sofya tient le stand des bibelots au sein de la communauté Emmaüs de Servas. Photo Progrès/Vincent SARTORIO

## La fréquentation de Frip'One, le magasin de Tremplin, bondit



Laura Bikindou, coresponsable de Frip'One et Séverine Giovannelli, cheffe du service textile chez Tremplin. Photo Progrès/Vincent SARTORIO

Vêtus de leur doudoune rouge et de leurs bonnets de père Noël, les vendeurs de Frip'One voient défiler les clients depuis plusieurs jours. « C'est une véritable razzia. En quatre jours autour du dernier week-end, on a vendu 40 % en plus, surtout des bijoux, des sacs à main et des accessoires. On a reçu 350 clients contre 200 d'habitude », chiffre Séverine Giovannelli, chef de service textile chez Tremplin. Un service qui, à lui seul au sein de l'association d'insertion, emploie 70 personnes que ce soit dans les deux centres de tri, les deux magasins (Bourg-en-Bresse et Ambérieu-en-Bugey), l'atelier couture ou le transport.

Les clients viennent acheter des cadeaux de Noël avec les accessoires, mais aussi des tenues de réveillon. « Ici, on ne reçoit que de la qualité. De toute façon, au tri on vérifie déjà que les vêtements ne soient pas troués ou tachés. Les clients sont attentifs à ça », assure Laura Bikindou, coresponsable de la boutique.

**Deux clientèles différentes**

Séverine Giovannelli poursuit : « On s'est mis un indicateur entre les articles à un euro et ceux à plus. Et on se rend compte que c'est moitié-moitié. » Aurélie, habitante de Polliat, fait partie de la

seconde. « Je viens chiner pour ma fille de huit ans ou moi, sans chercher quelque chose de précis », découde la trentenaire dans son trench-coat beige. « Je dois malheureusement avouer que j'achète beaucoup de vêtements, donc mieux consommer entre en compte, mais ce n'est pas non plus ma priorité. Je viens surtout chercher des pièces qui ne se font plus. »

L'inverse de ce client qui lui « vient rarement », mais se dit « convaincu par la démarche. » Ses deux filles « un peu trop fast fashion » repartent avec des fripes et lui avec un invendu neuf récupéré par Frip'One auprès d'une marque. Il y en a pour tous, à condition d'entrer.

## Déchets ménagers : le tri évolue

**SERVAS** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pourrez déposer tous vos emballages sans exception dans les colonnes de tri prévus à cet effet. **Nouveau** : les briques seront à mettre dans les colonnes jaunes.

### Vers plus de recyclage

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans les colonnes de tri avec les emballages en métal, en papier et en carton. Les emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères, car on ne savait pas les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé... Des solutions ont été trouvées et aujourd'hui, pour recycler plus, il suffit de trier plus d'emballages !

### Que peut-on trier ?

Emballages en métal, en papier, en cartonnette, briques alimentaires et tous les emballages en



Chaque foyer a reçu un flyer concernant les nouvelles consignes de tri à partir du 1er janvier 2022. Photo : P. Mazuir.



*Je trie, tu tries, nous trions, un geste citoyen.*

Photo : P. Mazuir.

plastique, sans exception ! Quelques exemples : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, emballages de magazines, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de cacao...

Attention, seuls les emballages sont concernés : les objets divers (jouets, ustensiles, etc.) doivent être jetés.

Désormais, plus de doute : sur l'ensemble de Grand Bourg Agglomération tous les emballages et les papiers se trient !

Les emballages en verre se trient toujours dans les conteneurs prévus à cet effet.

### En pratique ?

1/ C'est un emballage, c'est un papier ? Il se trie !

### 2/ Comment ?

- Inutile de laver l'emballage, il suffit de bien le vider.

- Bien l'aplatir pour un gain de place.

### 3/ Où déposer mes déchets ?

- Papiers et cartonnettes dans les colonnes bleues

- Emballages sauf cartonnettes dans les jaunes

### En résumé

Ce qui change :

- Tous les emballages en plastique se trient

- Les cartonnettes sont à déposer dans les colonnes bleues

- Les briques sont aussi à mettre dans les colonnes jaunes



## Comment les commerçants gèrent-ils désormais les invendus non alimentaires ?

**COMMERCE** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les règles contre le gaspillage non alimentaires ont changé. Les invendus ne pouvant plus être détruits. Qu'est-ce que cette mesure change pour les professionnels aindinois ?

**M**asque sur le nez, frange brune devant les yeux, Mahjouba Bosco secoue la tête avec énergie. Cette pétillante propriétaire du magasin de prêt-à-porter M et vous est formelle : chez elle, on ne jette rien. La loi AGECE ? Elle n'en avait jamais entendu parler. Mais sa mise en application ne risque pas la concerner. « Jusqu'à présent, j'arrive à tout écouler. » Intitulée loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, la loi AGECE vise à sortir la France du tout-jetable. Dans le viseur ce 1<sup>er</sup> janvier 2022 : le gaspillage des produits non alimentaires, « une aberration sociale et écologique » pour le ministère de la Transition écologique. L'objectif : interdire leur destruction et favoriser le don et le réemploi.

### ÉVITER LES PERTES

Selon les chiffres de l'Agence de la transition écologique (Ademe), la valeur marchande des invendus non alimentaires s'élevait à 4,3 milliards d'euros en 2019. 7 % ont été détruits. Des chiffres qui ne parlent pas aux commerçants burgiens. « Nous, les boutiques, sommes propriétaires de nos stocks, explique Mahjouba Bosco. Une fois la période de vente passée, j'attaque les ventes privées puis les soldes. Je monte ensuite le stock à l'étage et l'écoule à la prochaine braderie. » Une stratégie qui fonctionne. « Depuis l'ouverture en 2014, j'ai 4 gros cartons et une barre de penderie de reste. » Alain Landais lui fait écho. Directeur du centre Leclerc Cap Émeraude, lui aussi déclare ne rien jeter : « Quand on se retrouve avec des invendus, on a deux solutions : les soldes ou les soldes. »

### UNE QUESTION D'ORGANISATION

Le secret selon lui : une bonne gestion des stocks. « Chaque année, on réalise deux inventaires afin d'éviter d'encombrer les réserves et la trésorerie. » Les objets peu vendus ne sont pas recommandés. « Nous sommes indépendants, précise Alain Landais, c'est nous qui passons nos propres commandes. » Avenue Alsace-Lorraine, l'enseigne Biocoop a opté pour une solution plus simple. « On est en flux tendu, on ne commande que quand le rayon se vide, » déclare la gérante.

Le problème se pose pour les produits saisonniers. De nombreux jouets et décorations ont



Remplissage de rayon dans un magasin Leclerc Lucie Remer

été commandés durant la période de Noël. « Il faut proposer des gammes complètes jusqu'au dernier moment », explique Alain Landais. Tout ce qui n'est pas vendu est ensuite stocké pour être remis en rayon aux périodes opportunes.

### DES CAS SPÉCIFIQUES

L'obsolescence précoce de certains produits est un autre souci. « Les nouveaux modèles sortent tôt, ce qui réduit la durée de vie des anciens. » Pour pallier ce phénomène, l'enseigne passe de petites commandes. Seuls les produits défectueux ou cassés peuvent être jetés. « Je préfère faire profiter les clients ou faire des

dons », insiste Mahjouba Bosco.

La question se pose différemment pour la papeterie. Chaque soir, les bureaux de tabac renvoient les journaux et magazines invendus au fournisseur, chargé de les recycler. Les librairies disposent d'un système de retour à l'éditeur, qui peut les revendre ou les recycler.

« Cette loi, c'est surtout une réponse aux images choquantes de vêtements pilonnés, analyse Alain Landais. À mon sens, elle concerne avant tout les sites Internet ou les marques qui refusent de brader leurs produits. » Une amende de 15000 € pèse sur tout manquement à la loi.

Lucie Remer



Remplissage de rayon chez Leclerc Lucie

AIN

# Ce collectif d'entreprises propose de transformer les déchets en ressources



L'objectif des entreprises est de parvenir au zéro enfouissement. Un déchet peut devenir utile de plusieurs manières (valorisation énergétique, recyclage, réutilisation, réemploi, etc.). Photo Progrès/Philippe TRIAS

**Dans l'Ain, un collectif d'entreprises a vu le jour afin d'encourager la mise en œuvre d'opérations environnementales d'excellence et ainsi éviter l'enfouissement des déchets qui peuvent être valorisés.**

Le tri des déchets en entreprise est devenu une obligation depuis le décret d'application de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 2016. À ce titre, tout producteur ou détenteur d'un déchet est responsable de celui-ci, jusqu'à sa destination finale. Pendant longtemps l'en-

fouissement a été la solution de facilité. Elle n'est plus la règle désormais et d'autres options existent, encouragées par les pouvoirs publics dans le cadre de la transition écologique.

**« Passer le cap de l'économie circulaire »**

« Beaucoup d'industriels ont conscience que tout n'est pas parfait mais tous sont animés par la même ambition : changer les choses et passer le cap de l'économie circulaire », souligne Frédéric Fléchon, patron de Rei Industry,

à Château-Gaillard, à l'origine d'Éco Défis Entreprises. Ce collectif né officiellement à l'automne dernier, a pour ambition de fédérer entreprises et acteurs de la filière autour de la gestion des déchets. L'objectif est d'impulser une dynamique, « de casser les codes, acquérir des réflexes et inventer des solutions, poursuit le chef d'entreprise. Aujourd'hui encore, des entreprises continuent d'enfouir leurs déchets car elles n'ont pas d'autres choix. Ou tout du moins le pensent-elles. L'association est là pour leur apporter les outils, grâce notamment à l'in-

« Aujourd'hui encore, des entreprises continuent d'enfouir leurs déchets car elles n'ont pas d'autres choix. Ou tout du moins le pensent-elles »



**Frédéric Fléchon, patron de Rei Industry, à Château-Gaillard**

tervention d'experts qualifiés. »

**Des gisements à exploiter**

Une dizaine de partenaires ont d'ores et déjà rejoint Eco Défis Entreprises qui se veut un lieu d'échanges. « Nous sommes tous soucieux de notre planète, de notre environnement proche. En mettant en synergie nos connaissances respectives, nous créerons un cercle vertueux », ajoute Manuel Inigo, directeur général de Poralu Menuiserie. La société, basée à Port, a atteint voilà deux ans l'objectif du zéro enfouissement. « Il y a de bonnes pratiques

chez les autres. Nous sommes intéressés par ce que font nos voisins car nous avons encore des choses à apprendre, et a contrario, à partager. »

Selon Frédéric Fléchon, le déchet peut rapporter à l'entreprise, « si celle-ci veut bien le considérer comme une ressource. Il y a de véritables gisements à exploiter ».

Eco Défis Entreprises est ouvert à toutes les entreprises de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Contact : 04.74.35.92.67.  
Courriel : contact@ecodefis-entreprises.com